



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

Numéro	20
Objet	CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET LA REGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TROYENNE
Rapporteur	Valery DENIS

Date de convocation et d'affichage : 12 juin 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h45.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 101 / Votants : 127

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BOURDON Amandine, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRIOT Charline, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valery, DINIZ Laurence, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GEORGE Yvan, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, LANOUX Claudie, LEDOUBLE Catherine, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILES Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, ORDONNEAU Emilien, OUDART Audrey, PAUWELS Cécile, PETERS Anthony, POTTIER Denis, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RENOIR Gilles, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROGER Sylvain, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHERRER Luc, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, THOMAS Jérôme, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAN DEN BROECKE Bertrand, VIART Jean-Michel, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Représentés : DEBROUWER Denis par PAYEN Patrice, HAINAUD Christian par CHARDINAL Colette, HUP Carole par LALLEMAND Françoise.

Excusés et ont donné pouvoir : BAGATTIN Mélanie à MAGLOIRE Arnaud, BAUDOUX Bruno à DEHARBE Dominique, BRET Marc à THOMAS Christine, BROCHET Pierre à BOURDON Amandine, CASSONNET Christian à BAROIN François, CHOMAT Christophe à JOURNOT Aude, CORNUMAND Agnès à DUSACQ Maxime, COURTOIS Armelle à HONORE Nicolas, CROPAT Patrice à LOUIS Benoît, FRAPIN David à COCHET Jean-Michel, FARRUGIA Frédéric à REVOLIO Claudine, FREGANS Baptiste à LEFEVRE Vincent, GANTELET Bruno à DELAITRE Guy, GATOUILLAT Marcel à CHALVET Marie-Ange, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GUNDALL Philippe à BLASSON Christian, KUZMA Romain à ORDONNEAU Emilien, LANDREAT Pascal à HEUILLARD Véronique, LEBECQ Jérémy à DUQUESNOY Olivier, LEMOINE Philippe à POTTIER Denis, MANGEON Marielle à THOMAS Jérôme, NIEUWMUNSTER Adrien à DENIS Valery, PETIT Christine à GUILBARD Victoire, RAYMOND Arnaud à KACZMAREK Elodie, VINCENT Fabien à LEPRINCE Didier.

Excusés : BILLET André, BORDIER Grégory, GERARD Fabien, MALARMEY Pascal, POIVEZ Kevin, SIMON Eric, VAJOU Sabine.

Excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote : CHAMPAGNE Anicet à BLANCHARD Dominique.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
127	01	126	0	01

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026**CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE
ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET
LA REGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TROYENNE**

Annexe : Convention d'objectifs pour la gestion du service de transport scolaire

Exposé :

Troyes Champagne Métropole (TCM), en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, est compétente en matière de transport scolaire sur son ressort territorial. Dans le cadre des actuels marchés publics lancés en 2019, Troyes Champagne Métropole avait délégué la compétence « transport scolaire » à la Région Grand Est.

TCM a décidé de reprendre en gestion directe la compétence transport scolaire au 1^{er} septembre 2021, ce qui a été acté par le Conseil communautaire du 8 avril 2021. L'Agglomération ayant déjà un opérateur interne dédié au transport, la Régie des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT), il a été décidé de lui confier la gestion et le suivi du service de transport scolaire. A cet effet, une convention d'objectifs a été signée le 30 août 2021 entre TCM et la TCAT.

Les principales missions confiées à la TCAT concernent la gestion :

- Des effectifs scolaires : inscriptions, suivi des relations entre les élèves et les parents d'élèves,
- Du réseau : adaptation des circuits, gestion des perturbations en lien avec les transporteurs,
- De l'exécution des contrats avec les transporteurs : rédaction des ordres de services, paiement des factures,
- De l'accompagnement de TCM dans le renouvellement des marchés publics prévu courant 2026,
- Des relations TCM / TCAT concernant le transport scolaire : suivi de l'activité et du budget, communication, etc.

Les actuels marchés publics de transport scolaire s'achèveront le 31 août 2026. La durée de cette convention d'objectifs était en adéquation avec celle des marchés publics. Il convient donc de conclure une nouvelle convention d'objectifs en lien avec les prochains marchés publics de transport scolaire notifiés début mars 2026 aux quatre transporteurs titulaires avec démarrage au 1^{er} septembre 2026 pour une durée ferme de 7 ans (2026 à 2033).

Cette nouvelle convention d'objectifs consolidera l'organisation ainsi mise en place depuis 2021 entre l'Autorité organisatrice et son Exploitant en mettant à jour certaines missions confiées à la TCAT. Elle aura aussi pour objet de définir les modalités de mise en place des nouvelles missions attribuées à la TCAT et découlant de la convention de complémentarité prochainement conclue entre TCM et la Région pour fixer le cadre du partenariat dans l'organisation de transports notamment à vocation des scolaires.

Cette convention de complémentarité formalise notamment :

- D'une part, la délégation de compétence consentie par la Région à TCM dans l'organisation de circuits scolaires au sein de deux regroupements pédagogiques (RPI) à cheval sur les ressorts territoriaux des deux Autorités Organisatrices de la Mobilité. Sur la base de cette délégation, TCM confiera à la TCAT les missions de gestion des transports scolaires (campagne d'inscription des élèves, suivi des contrats de transport, paiement des transporteurs ...).
- D'autre part, la mutualisation de services de navette reliant la gare de Troyes et les établissements secondaires du cœur de l'agglomération troyenne. En qualité d'Autorité organisant ces navettes, TCM autorisera la Région à y transporter des élèves relevant de sa compétence. Ces navettes sont incluses dans les marchés publics renouvelés de TCM. Il sera demandé à la TCAT de veiller au bon fonctionnement de ces navettes, d'en assurer le suivi avec les transporteurs et les services concernés de TCM et de la Région Grand Est.
- Pour ces services exécutés par TCM au nom et pour le compte de la Région, il sera demandé à la TCAT d'établir chaque année la base de calcul de la compensation financière conformément aux dispositions de la convention de complémentarité susvisée.

Cette convention d'objectifs sera d'une durée d'un an reconductible une fois pour une durée d'un an. Dès lors qu'un contrat d'obligation de service public sera conclu entre Troyes Champagne Métropole et la TCAT, celui-ci se substituera à la présente convention qui deviendra sans objet et sera donc résiliée.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le projet de convention d'objectifs pour la gestion du service transport scolaire entre Troyes Champagne Métropole et la régie des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, a signé ladite convention, ainsi que tout acte administratif, juridique et financier et à intervenir en application du présent exposé des motifs.**